

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par

M. Tardy, M. Hetzel, M. Tian, Mme Grosskost, M. Sturni, M. Abad, M. Siré, M. Lurton,
M. Courtial, M. Saddier, M. Couve, Mme Genevard, M. Cinieri et Mme de La Raudière

ARTICLE 10 TER

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Soit anticipant un besoin social potentiel ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'innovation n'est pas uniquement la réponse à des besoins nouveaux mais également l'anticipation, consistant à aller au-devant de besoins qui vont émerger dans un futur proche. Le domaine de la santé en est un exemple-type.